



En route vers la facture électronique, devenez l'un des 500 experts-comptables référents qui accompagneront 10 000 TPE-PME !

PAR CÉLINE LECOMPTE, DIRECTEUR DE PROJETS NUMÉRIQUES, CONSEIL SUPÉRIEUR

La facture électronique sera progressivement obligatoire pour toutes les entreprises entre 2024 et 2026, ce qui nécessitera un accompagnement fort des dirigeants des TPE-PME dans le choix d'une solution (interne ou externe) d'amélioration de leur processus de facturation et de gestion de trésorerie.

C'est dans ce cadre que le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, le CFPC, les régions et leurs IRF ont présenté un projet permettant aux TPE-PME d'expérimenter la mise en œuvre de la facture électronique. Une initiative retenue parmi les lauréats du deuxième appel à projets lancé par Bpifrance et France Num, relatif à l'accompagnement de la transformation numérique des TPE-PME.

LES OBJECTIFS DU PROJET

- > Initier dans le cabinet la mise en œuvre de la facture électronique et former l'expert-comptable et ses collaborateurs
- > Soutenir et accompagner les TPE-PME dans leur transformation numérique en répondant à leurs besoins concrets
- > Améliorer leur processus de facturation et leur gestion de trésorerie en s'appuyant sur le passage à la facture électronique.

DEVENIR RÉFÉRENT ET ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA FACTURE ÉLECTRONIQUE ?

Pour devenir un expert-comptable référent, la première étape nécessite de s'inscrire aux 2 demi-journées de formation organisées dans chaque région par le Conseil régional et son IRF. Cette formation est également ouverte aux collaborateurs. Le référent aura ensuite accès à un espace dédié sur le portail Conseil Sup'Network lui permettant de

signer la charte d'engagement et d'accéder au kit mission, à la documentation des solutions numériques partenaires et à la gestion de ses dossiers d'accompagnement.

Profitez de ce projet pour démarrer la mise en œuvre de la facture électronique !!

LE DISPOSITIF, EN QUELQUES MOTS

	FORMATION DES EXPERTS-COMPTABLES REFERENTS (Octobre 2021 – Juin 2022)	PARCOURS D'EXPERIMENTATION DES TPE-PME (Octobre 2021 – Octobre 2022)
1^{re} ETAPE	<ul style="list-style-type: none"> • 2 demi-journées de formation par les régions • Un espace dédié sur le portail Conseil sup Network • Un dispositif d'accompagnement de type Business Story • Une subvention Bpifrance de 300 € TTC pour chaque TPE-PME ayant suivi le parcours, perçue par l'expert-comptable 	<p>Un accompagnement individuel gratuit et sur-mesure par un expert-comptable référent dans le cadre du partenariat avec Bpifrance et France Num, composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un diagnostic de profil numérique en matière de collecte et d'émission de factures, ainsi que leur incidence sur leur trésorerie. • Une formation collective d'une demi-journée, réalisée par l'expert-comptable référent • Un parcours d'expérimentation personnalisé avec des solutions numériques à tester pendant 30 jours • Un retour d'expérimentation avec le cabinet et questionnaire de satisfaction du client • Un point final sur l'évolution de l'entreprise 6 mois plus tard
LES OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> • Portail Conseil Sup Network • Business Story Facture Electronique (à partir de janvier 2022) • Les solutions numériques à tester gratuitement : Dext, EBP, Jefacture, MyCompanyFiles, RCA (MEG), Yooz 	

Financé par



À l'initiative de

